

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 5821 du 9 avril 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1808748S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22751 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727039S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2018 :

Raynaud Franck NIGEND : 150 799 NLS : 8 008 085

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2018 :

Fayadas Alain NIGEND : 155 947 NLS : 8 013 548

Cloutour Nicolas NIGEND : 162 613 NLS : 8 019 519

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2018 :

Valeriani Pascal NIGEND : 138 196 NLS : 5 324 196

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2018 :

Drogon Sandra NIGEND : 235 347 NLS : 8 080 642

Freire David NIGEND : 302 986 NLS : 8 090 573

El Mamouni Karim NIGEND : 210 558 NLS : 8 065 752

Van Mourik Pierre NIGEND : 233 784 NLS : 8 080 125

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2018.

*Le général, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVITA